

Calendrier des formations nationales

Saison 2018 / 2019



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

ÉVALUATEUR NIVEAU 1

DATES : 05 - 06 octobre 2018 + participation à 1 journée de certification en EFR	
VOLUME HORAIRE : 14h (2 jours)	
LIEU : Bordeaux (33) ou Angoulême (16)	
RESPONSABLE DE FORMATION : Sébastien MIDAVAINÉ	
Contexte	Le règlement du CQP ALS vient de connaître sa 3 ^e version depuis sa création et cette certification est unanimement reconnue et continue à se développer. Chaque organisme de formation est garant de la qualité des évaluations proposées aux candidats au CQP ALS à l'issue de leur parcours de formation.
Public / Prérequis	Cette formation est ouverte à toute personne amenée à assurer la fonction d'évaluateur dans le cadre d'une formation habilitée conduisant à l'obtention du CQP ALS, membre d'une EFR et dont l'inscription est validée par le CTR.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Comprendre le cadre réglementaire et les modalités d'une épreuve certificative. 🕒 Évaluer les compétences des candidats dans le cadre d'une mise en situation professionnelle certificative à l'issue d'un parcours de formation. 🕒 Proposer un avis à la commission d'évaluation.
Programme	<p>Savoirs liés au CQP ALS : les référentiels métier et de certification.</p> <p>Savoir-être et savoir-faire liés à la situation d'évaluateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🕒 Les différentes formes d'évaluation et leur fonction, 🕒 Les différents temps d'évaluation certificatifs, 🕒 Le déroulement d'une épreuve de certification, 🕒 La lecture d'un écrit professionnel, l'observation d'une mise en situation professionnelle et la conduite d'un entretien, 🕒 La prise de décision et sa graduation individuelle et collective, 🕒 La posture de l'évaluateur : qualités, éthique et déontologie.
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Apports théoriques et pratiques. 🕒 Mise en situation. 🕒 Étude et analyse de cas. 🕒 Témoignages et échanges de pratiques.
Nombre de stagiaires 14 personnes maximum	
Horaires	1 ^{er} jour : 10h00 – 13h00 et 14h30 – 18h30 2 ^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30
Formateurs	Camille LOBJOIT, Sébastien MIDAVAINÉ.
Individualisation des parcours	Suivi individualisé par un référent pédagogique.
Évaluation	Attestation fédérale.
Coûts	Frais pédagogiques : 560 € Frais de restauration : 25 € par repas Frais d'hébergement : 110 € par nuitée
Modalités de prise en charge	OPCA - Action collective nationale.
Date limite d'inscription lundi 03 septembre 2018	
Personnes ressources	Administrative : Ketty DEGRAGE : 01.41.67.50.79 – ketty.degrage@sportspourtous.org Pédagogique : Sébastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 – sebastien.midavaine@sportspourtous.org

FORMATEUR FÉDÉRAL

DATES : 16 au 18 octobre 2018 (module 1) - 05 au 07 février 2019 (module 2) - 27 au 29 mai 2019 (module 3) + Entretien en amont de la formation avant le 28 septembre 2018 NOMBRE D'HEURES : 56h00 (3 jours + 3 jours + 2 jours) LIEUX : module 1 à Noisy-le-Grand (93) - module 2 à Clermont (63) - module 3 à Besançon (25) RESPONSABLE DE FORMATION : Pierre VAZEILLES			
Contexte	Le règlement du CQP ALS vient de connaître sa 3 ^e version depuis sa création et cette certification est unanimement reconnue et continue à se développer. Le formateur fédéral est la ressource humaine indispensable à la mise en œuvre des formations conduisant à cette qualification. Il est le premier interlocuteur des futurs animateurs et les accompagne vers l'autonomie et la responsabilité dans leur activité d'encadrement des pratiquants d'activités de loisir sportif. Ce formateur participe directement au projet fédéral visant la pratique régulière d'APS dans un cadre d'épanouissement, de bien-être et de lien social.		
Public / Prérequis	Cette formation est ouverte à toute personne : <ul style="list-style-type: none"> 🕒 Avec une expérience d'animation significative et membre d'une EFR, 🕒 Souhaitant devenir acteur de la formation et du développement fédéral. Entretien avec le responsable EFR et le tuteur pour valider l'inscription. Entretien avec le responsable de formation pour valider l'entrée en formation.		
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Concevoir, conduire et animer une séquence de formation. 🕒 Situer son intervention dans une démarche plus globale intégrant le contexte de la formation professionnelle et la trajectoire individuelle de l'apprenant. 🕒 Prendre en compte la complexité de l'acte de formation pour questionner et rénover sa pratique professionnelle. 		
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Module 1 : « Former, cœur de métier » : les fondamentaux de l'acte de formation (de la conception à l'animation), la découverte du contexte de la formation professionnelle et la mise en situation pédagogique. 🕒 Alternance 1 : mise en situation (séquence de formation) et observation-échanges. 🕒 Module 2 : « Former, au cœur de la complexité / dans la complexité » : traitement de l'alternance, émergence des problématiques liées à la formation (appropriation de la DECS, postures et émotions du stagiaire, de la connaissance à la compétence, l'utilisation des technologies...). 🕒 Alternance 2 : problématisation et expérimentation d'une démarche personnelle dans le cadre d'une mise en situation pédagogique. 🕒 Module 3 : présentation des expérimentations réalisées pendant l'alternance 2 et certification. 		
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Apports théoriques et pratiques (méthodes, outils). 🕒 Débats et mises en réflexion. 🕒 Mises en situation, expérimentation, itinérance et innovation. 🕒 Échanges de pratiques, témoignages et immersion. 		
Nombre de stagiaires 09 personnes maximum			
Horaires	09h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 (peut varier selon les modules)		
Formateurs	Mickaël BARTHAUX, Perrine DÉMOULINS, Julie HOERTH-GNEMMI, Pierre VAZEILLES.		
Individualisation des parcours	Détermination d'un plan individuel de formation suite au positionnement (possibilité d'allègement du module 1 en fonction du parcours). Accompagnement en structure avec tutorat pour la mise en pratique. Suivi individualisé par un référent pédagogique national.		
Évaluation	Certification fédérale. Production attendue : production écrite relatant une expérience de conduite d'une action de formation et soutenance orale lors du module 3.		
Coûts	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Frais pédagogiques : 2 240 € Module 1 (21h) : 840 € Module 2 et 3 (35h) : 1 400 €</td> <td style="width: 50%;">Frais de restauration : 25 € par repas Frais d'hébergement : 110 € par nuitée</td> </tr> </table>	Frais pédagogiques : 2 240 € Module 1 (21h) : 840 € Module 2 et 3 (35h) : 1 400 €	Frais de restauration : 25 € par repas Frais d'hébergement : 110 € par nuitée
Frais pédagogiques : 2 240 € Module 1 (21h) : 840 € Module 2 et 3 (35h) : 1 400 €	Frais de restauration : 25 € par repas Frais d'hébergement : 110 € par nuitée		
Modalités de prise en charge	OPCA - Action collective nationale		
Date limite d'inscription vendredi 14 septembre 2018			
Personnes ressources	Administrative : Ketty DEGRAGE : 01.41.67.50.79 ketty.degrage@sportspourtous.org Pédagogique : Sébastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 – sebastien.midavaine@sportspourtous.org		

INTERROGER SA PRATIQUE DE FORMATEUR FÉDÉRAL

DATES : 12 au 15 novembre 2018			
Volume horaire : 21h			
LIEU : Boulouris (83)			
RESPONSABLE DE FORMATION : Claire GAUTIER			
Contexte	<p>La Fédération s'est toujours imposée de vivre avec son temps et de mettre l'accent sur la priorité de s'adapter au monde moderne.</p> <p>Nous nous étions mis en mouvement à Mâcon en 2016 afin de répondre à la réforme territoriale et pour réaffirmer nos intentions sociales et éducatives au travers du plan citoyen du sport.</p> <p>Les motifs de questionnement de nos pratiques professionnelles restent aujourd'hui nombreux et nécessaires pour notamment faire face aux enjeux actuels en matière de formation des acteurs (<i>réforme de la loi sur la formation professionnelle, évolution des attentes des usagers, transformation des métiers, des techniques et des modes de travail...</i>).</p> <p>Cette formation permettra d'inscrire les acteurs du développement fédéral dans une dynamique collective de changement, à même de consentir à notre organisation de gagner les paris qu'elle s'est fixés pour les prochaines années et de passer « <i>du rêve à l'action</i> ».</p> <p>Cette formation donnera ainsi l'occasion à chacun de (re)trouver sa place au sein du projet de développement fédéral.</p>		
Public	Formateurs de la fédération après validation par le CTR.		
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Situer son intervention dans une démarche prenant en compte le contexte fédéral (<i>son projet, ses acteurs, son réseau</i>). 🕒 Prendre en compte la complexité des évolutions de nos activités pour questionner et rénover sa/ses pratiques professionnelles. 🕒 Identifier les acteurs de la mise en œuvre des projets. 🕒 Formaliser et valoriser les expériences. 		
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Jour 1 : accueil / présentation de la formation. 🕒 Jour 2 et 3 : introduction, contexte / mise en situation de présentation d'actions conduites par les EFR / études de cas de formation / débriefing sur le fond et la forme / pratique d'APS. 🕒 Jour 4 : les métiers de demain / bilan individuel et collectif / perspectives. 		
Méthode pédagogique	Mises en situation, études et analyses de cas, témoignages et échanges d'expériences, débats et mises en réflexion.		
Nombre de stagiaires 25 stagiaires maximum			
Horaires	<p>1^{er} jour : 14h00 – 18h00</p> <p>2^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30</p> <p>3^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30</p> <p>4^e jour : 08h30 – 11h30</p>		
Formateurs	Julien CIZELLE, Claire GAUTIER, Julien GRIGNON, Aude POMMELET.		
Individualisation des parcours	Suivi individualisé par les Conseillers Techniques Régionaux.		
Évaluation	Attestation fédérale. Production attendue : production relatant une expérience de conduite d'une action Sports pour Tous sur un territoire donné.		
Coûts	<table border="1"> <tr> <td>Frais pédagogique : 500 €</td> <td>Frais de restauration : 16 € par repas Frais d'hébergement : 35 € par nuitée</td> </tr> </table>	Frais pédagogique : 500 €	Frais de restauration : 16 € par repas Frais d'hébergement : 35 € par nuitée
Frais pédagogique : 500 €	Frais de restauration : 16 € par repas Frais d'hébergement : 35 € par nuitée		
Modalités de prise en charge	OPCA ou employeur. Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contactez le responsable de la formation.		
Date limite d'inscription vendredi 12 Octobre 2018			
Personnes ressources	<p>Administrative : Ketty DEGRAGE - 01.41.67.50.79 - ketty.degrage@sportspourtous.org</p> <p>Pédagogique : Sébastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 sebastien.midavaine@sportspourtous.org</p>		

INTERROGER SA PRATIQUE DE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL

DATES : 12 au 15 novembre 2018	
VOLUME HORAIRE : 21h	
LIEU : Boulouris (83)	
RESPONSABLE DE FORMATION : Aude POMMELET	
Contexte	<p>La Fédération s'est toujours imposée de vivre avec son temps et de mettre l'accent sur la priorité de s'adapter au monde moderne.</p> <p>Nous nous étions mis en mouvement à Mâcon en 2016 afin de répondre à la réforme territoriale et pour réaffirmer nos intentions sociales et éducatives au travers du plan citoyen du sport. Les motifs de questionnement de nos pratiques professionnelles restent aujourd'hui nombreux et nécessaires pour notamment faire face aux enjeux actuels en matière de développement territorial (<i>mutations institutionnelles, diminution des aides publiques, perte de licenciés, turn-over des clubs, évolution des outils de gouvernance davantage orientée vers le local et la proximité avec les usagers...</i>).</p> <p>Cette formation permettra d'inscrire les acteurs du développement fédéral dans une dynamique collective de changement, à même de consentir à notre organisation de gagner les paris qu'elle s'est fixés pour les prochaines années et de passer « <i>du rêve à l'action</i> ». Cette formation donnera ainsi l'occasion à chacun de (re)trouver sa place au sein du projet de développement fédéral.</p>
Public	ATR chargés de développement après validation par le CTR.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Situer son intervention dans une démarche prenant en compte le contexte fédéral (<i>son projet, ses acteurs, son réseau</i>). 🕒 Prendre en compte la complexité des évolutions de nos activités pour questionner et rénover sa / ses pratiques professionnelles. 🕒 Identifier les acteurs de la mise en œuvre des projets. 🕒 Formaliser et valoriser ses expériences.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Jour 1 : accueil / présentation de la formation. 🕒 Jour 2 et 3 : introduction, contexte / mise en situation de présentation d'actions conduites par les ETR / études de cas de développement / debriefing sur le fond et la forme / pratiques d'APS. 🕒 Jour 4 : les métiers de demain / bilan individuel et collectif / perspectives.
Méthode pédagogique	Mises en situation, études et analyses de cas, témoignages et échanges d'expériences, débats et mises en réflexion.
Nombre de stagiaires 25 stagiaires maximum	
Horaires	<p>1^{er} jour : 14h00 – 18h00</p> <p>2^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30</p> <p>3^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30</p> <p>4^e jour : 08h30 – 11h30</p>
Formateurs	Julien CIZELLE, Claire GAUTIER, Julien GRIGNON, Aude POMMELET.
Individualisation des parcours	Suivi individualisé par les Conseillers Techniques Régionaux.
Évaluation	Attestation fédérale. Production attendue : production relatant une expérience de conduite d'une action Sports pour Tous sur un territoire donné.
Coûts	<p>Frais pédagogique : 500 €</p> <p>Frais de restauration : 16 € par repas</p> <p>Frais d'hébergement : 35 € par nuitée</p>
Modalités de prise en charge	OPCA ou employeur. Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contactez le responsable de la formation.
Date limite d'inscription vendredi 12 octobre 2018	
Personnes ressources	<p>Administrative : Ketty DEGRAGE - 01.41.67.50.79 - ketty.degrage@sportspourtous.org</p> <p>Pédagogique : Sebastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 sebastien.midavaine@sportspourtous.org</p>

INNOVATION ET MUTUALISATION DANS LE CHAMP DU SPORT

DATES : 01^{er} et 02 décembre 2018					
VOLUME HORAIRE : 14h					
LIEU : Cayenne (973) - Institut de Formation et d'Accès au Sport (IFAS) - GUYANE					
RESPONSABLE DE FORMATION GUYANE : Anne DESCOUBES					
Contexte	<p>Dans une conjoncture économique et sociétale peu favorable, le leitmotiv pourrait être : « <i>Innovater et mutualiser pour poursuivre nos rêves d'un monde meilleur</i> ». La mutualisation des compétences et des moyens est aujourd'hui un enjeu principal dans le développement du sport.</p> <p>Le Comité Régional Sports pour Tous de Guyane veut fédérer l'ensemble des animateurs et des décideurs pour renforcer la place du Sport dans les politiques publiques.</p> <p>Pour cela, cette formation offre l'opportunité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🕒 Partager autour d'activités nouvelles, afin d'accompagner et soutenir l'innovation des animateurs du réseau Sports pour Tous, 🕒 Développer des Systèmes d'Échanges Locaux dans le Sport pour dynamiser la vie sportive et pallier la diminution des aides publiques. 				
Public / Prérequis	Animateurs sportifs et agents de développement du sport.				
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Découvrir et analyser des séances d'animation pour intégrer de « nouvelles » activités émergentes dans les clubs ou programmes fédéraux. 🕒 Co-créer une nouvelle forme de pratique sportive. 🕒 Concevoir des systèmes d'échanges économiques « différents » du modèle économique actuel pour développer la pratique sportive sur le territoire. 🕒 Définir le sport comme un enjeu de cohésion sociale prioritaire sur le territoire. 				
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Pratique des activités physiques nouvelles et émergentes (Parkour, FreeFIT®, Pound). 🕒 Analyse des pratiques et réglementation en cours. 🕒 Comment créer des Systèmes d'Échanges Locaux spécifiques au monde sportif ? 🕒 Comment être moteur du changement de regard des décideurs, sur la place du sport dans les politiques publiques ? 				
Méthode pédagogique	Apports théoriques, pratiques sportives, échanges d'expériences, mises en situation, études de cas.				
Nombre de stagiaires 12 à 30 personnes maximum					
Horaires	09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00				
Formateurs	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Valérie CASTOR : Directrice adjointe des Sports de la Collectivité Territoriale de Guyane. 🕒 Yannick ITIER : Responsable des Sports à Matoury. 🕒 Xavier JULIEN : CTN Fédération Française Sports pour Tous. 🕒 Dominique PERIOLLAT : Coordonnateur des politiques publiques de la Jeunesse et des Sports DJSCS Cayenne. 				
Évaluation	Attestation fédérale.				
Coûts	<table border="0"> <tr> <td>Frais pédagogiques : 560 €</td> <td>Possibilité d'hébergement en pension complète sur réservation auprès du Comité Régional : 65 €/ jour.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Frais de déplacement : à la charge du stagiaire.</td> </tr> </table>	Frais pédagogiques : 560 €	Possibilité d'hébergement en pension complète sur réservation auprès du Comité Régional : 65 €/ jour.		Frais de déplacement : à la charge du stagiaire.
Frais pédagogiques : 560 €	Possibilité d'hébergement en pension complète sur réservation auprès du Comité Régional : 65 €/ jour.				
	Frais de déplacement : à la charge du stagiaire.				
Modalités de prise en charge	OPCA ou employeur. Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contactez le responsable de la formation.				
Date limite d'inscription lundi 1^{er} octobre 2018					
Personnes ressources	Administrative : Ketty DEGRAGE - 01.41.67.50.79 - ketty.degrage@sportspourtous.org Pédagogique : Sébastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 – sebastien.midavaine@sportspourtous.org				

ACCOMPAGNATEUR V.A.E.

DATES : 20-21 février 2019 et 05-06 juin 2019	
VOLUME HORAIRE : 28h (2x2 jours)	
LIEU : module 1 à Noisy-le-Grand (93) et module 2 à Aix-En-Provence (13)	
RESPONSABLE DE FORMATION : Thomas THIEBAUT	
Contexte	La VAE est une innovation sociale qui date des années 2000 et qui est structurée dans la loi de modernisation sociale de 2002 : « <i>Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle</i> ». Cette dynamique de la VAE s'inscrit donc dans une promotion des personnes, une valorisation des parcours et des expériences. La VAE est aussi un acte de formation en soi et une démarche spécifique, qui nécessitent un accompagnement tout aussi spécifique. Cette formation permettra de rentrer dans cette logique de la VAE et dans cet univers de l'analyse du travail et de la prise de conscience des acquis. C'est aussi une autre manière d'aborder l'apprentissage, la formation et la certification.
Public / Prérequis	Cette formation est ouverte, à toute personne ayant une expérience de formateur ou de tuteur de plus de 3 ans et souhaitant s'engager durablement dans la fonction de formateur au sein de son EFR.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Comprendre la logique et le principe de la VAE et les enjeux associés. 🕒 Conduire des entretiens individuels d'explicitation portant sur la pratique professionnelle et personnelle antérieure de la personne. 🕒 Conduire des séances collectives d'explicitation. 🕒 Structurer des conseils relatifs à la méthodologie de l'écrit et à la forme de présentation, en présentiel ou à distance (mail, ...).
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Module 1 : apports théoriques (fondements juridiques, analyse du travail et explicitation), mises en pratique (entretien, lecture de dossier...), échanges et analyse des pratiques professionnelles ; les incontournables et les étapes de la démarche VAE. 🕒 <u>Alternance 1</u> : réalisation d'un entretien d'explicitation. 🕒 Module 2 : rôle et posture de l'accompagnateur ; les profils des candidats et l'individualisation des parcours ; les techniques et les outils spécifiques.
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Apports théoriques (réglementaires) et pratiques (mises en situation). 🕒 Témoignages et échanges des pratiques : rencontres avec des professionnels et des candidats à la VAE. 🕒 Études de cas et débats.
Nombre de stagiaires 09 personnes maximum	
Horaires	1 ^{er} jour : 10h00 – 13h00 et 14h30 – 18h30 2 ^e jour : 08h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30
Formateurs	Sébastien MIDAVAINÉ, Thomas THIEBAUT.
Individualisation des parcours	Suivi individualisé par un référent pédagogique.
Évaluation	Attestation fédérale.
Coûts	Frais pédagogiques : 1120 € Frais de restauration : 25 € par repas Frais d'hébergement : 110 € par nuitée
Modalités de prise en charge	OPCA ou employeur Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contactez le responsable de la formation.
Date limite d'inscription vendredi 09 novembre 2018	
Personnes ressources	Administrative : Kitty DEGRAGE - 01.41.67.50.79 - ketty.degrage@sportspourtous.org Pédagogique : Sébastien MIDAVAINÉ – 06.60.21.06.45 – sebastien.midavaine@sportspourtous.org

PRÉPARER ET ENCADRER DES ACTIVITÉS FreeFIT®

DATES : 7 au 9 décembre 2018	
VOLUME HORAIRE : 21h	
LIEU : Cayenne (973) - Institut de Formation et d'Accès au Sport (IFAS) - GUYANE	
RESPONSABLE DE FORMATION : Xavier JULIEN	
Contexte	Créé par des cadres techniques de la Fédération, FreeFIT® est une activité physique tendance dans la mouvance de concepts existants (Freeletics, Cross Fit, bootscamp...). La pratique est initialement basée sur la performance. Dans la mise en place de ce projet, il était primordial de garder ce qui fait de nous un acteur incontournable de l'expertise professionnelle en matière de pratique sportive : « Veiller à l'intégrité des pratiquants et à leur sécurité ». La formation d'animateur est inéluctable dans la mesure où FreeFIT® est ouvert à tous les publics de la Fédération. Il se structure sous 2 formes : FreeFIT® outdoor et FreeFIT® indoor (ceci afin de pratiquer tout le temps et par tous les temps).
Public / Prérequis	Animateurs sportifs diplômés ou en cours de formation.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Présenter et promouvoir le FreeFIT®. 🕒 Préparer son action d'animation FreeFIT® et aménager le milieu. 🕒 Animer un circuit FreeFIT®. 🕒 Adapter son animation FreeFIT® au niveau du public. 🕒 Programmer des cycles de séances FreeFIT®.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> 🕒 Séance pratique outdoor et indoor ; entraînement FreeFIT® outdoor. 🕒 Sécurité des lieux. 🕒 Connaissance du corps ; postures et gestes techniques FreeFIT®. 🕒 Notion d'évaluation du niveau des pratiquants. 🕒 Outils de communication.
Méthode pédagogique	Apports théoriques, pratiques sportives, mises en situation, études de cas.
Nombre de stagiaires 07 à 20 personnes maximum	
Horaires	09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
Formateurs	Xavier JULIEN, CTN ; Richard GRUNENBAUM, CTR Grand Est.
Évaluation	Attestation fédérale.
Coûts	Frais pédagogiques : 840 €
	Possibilité d'hébergement en pension complète sur réservation auprès du Comité Régional : 65 €/ jour Frais de déplacement : à la charge du stagiaire
Modalités de prise en charge	OPCA ou employeur. Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contactez le responsable de la formation.
Date limite d'inscription mercredi 07 novembre 2018	
Personnes ressources	Administratives : Betty ROMAIN : 06.94.42.42.23 – comptabilité.sportspourtous@gmail.com Magali BONTÉ : 01.41.67.50.67 – magali.bonte@sportspourtous.org Pédagogique : Xavier JULIEN – xavier.julien@sportspourtous.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

■ Désignation

La **Fédération Française Sports pour Tous** est une association ayant un numéro d'organisme de formation professionnelle spécialisée dans les Métiers du Sport. Son siège social est situé au 12 Place Georges Pompidou - 93160 Noisy-le-Grand. Elle conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Noisy-le-Grand et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la Fédération Française Sports pour Tous,
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation,
- **Formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue de la Fédération Française Sports pour Tous et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures,
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par la Fédération Française Sports pour Tous pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients,
- **CGV** : les conditions générales de vente détaillées ci-dessous,
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la **Fédération Française Sports pour Tous** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document du **Client** et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros TTC (notre organisme n'étant pas soumis à la TVA). Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de la **Fédération Française Sports pour Tous**. En cas de parcours longs, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. La **Fédération Française Sports pour Tous** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la **Fédération Française Sports pour Tous**.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient à celui-ci d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur les exemplaires du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la **Fédération Française Sports pour Tous**.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par la **Fédération Française Sports pour Tous** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à la **Fédération Française Sports pour Tous** au plus tard un jour ouvrable avant le début de la formation, la **Fédération Française Sports pour Tous** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le début de la formation.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à la Fédération Française Sports pour Tous au moins 7 jours avant le début de la formation, cette dernière offre au **Client** la possibilité :

- De repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de la **Fédération Française Sports pour Tous**, et après accord éventuel de l'**OPCA**,
- De remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par la Fédération Française Sports pour Tous. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de la **Fédération Française Sports pour Tous** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue, ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la Fédération Française Sports pour Tous.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client** avant le début de la formation, la Fédération Française Sports pour Tous se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le début de la formation : aucuns frais d'annulation,
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le début de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix TTC de la formation,
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le début de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation :

- La durée quotidienne des formations est fixée à sept heures,
- Les formations se déroulent de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les locaux de la **Fédération Française Sports pour Tous** accueillent les **Stagiaires** de 08h15 à 17h15. Pour les formations qui se déroulent dans d'autres locaux, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Il est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à la Fédération Française Sports pour Tous ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La Fédération Française Sports pour Tous peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la Fédération Française Sports pour Tous se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et ce sans indemnité.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par la Fédération Française Sports pour Tous au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à la Fédération Française Sports pour Tous par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre la Fédération Française Sports pour Tous, l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, La Fédération Française Sports pour Tous remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, la Fédération Française Sports pour Tous lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation, accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la Fédération Française Sports pour Tous est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. La Fédération Française Sports pour Tous ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la Fédération Française Sports pour Tous, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la **Fédération Française Sports pour Tous**.

■ Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la Fédération Française Sports pour Tous pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle. Pour cette raison, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de la **Fédération Française Sports pour Tous**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

La Fédération Française Sports pour Tous, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par La Fédération Française Sports pour Tous au **Client**. La Fédération Française Sports pour Tous s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par la Fédération Française Sports pour Tous comme client de ses formations. À cet effet, le **Client** autorise la Fédération Française Sports pour Tous à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées à des fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de la Fédération Française Sports pour Tous,
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, la Fédération Française Sports pour Tous conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et la Fédération Française Sports pour Tous à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le tribunal de Commerce de Bobigny sera seul compétent pour régler le litige.

FICHE D'INSCRIPTION AUX STAGES DE FORMATION CONTINUE

À retourner par voie postale ou par email :
 > Au responsable du suivi administratif du **1^{er} stage indiqué**
 > **Impérativement avant les dates limites d'inscriptions**

TOUTES LES INFORMATIONS SONT INDIQUÉES DANS LE PROGRAMME DES FORMATIONS

STAGIAIRE

Nom de famille :
 Nom d'usage :
 Fonction dans l'association : N° Licence :
 Adresse : N° Sécu :
 Téléphone : email :

ASSOCIATION EMPLOYEUSE

Nom de la structure :
 Prénom + nom du responsable :
 Fonction :
 Adresse : N° affiliation :
 Téléphone : email :
 N° SIRET : Cotisant à l'OPCA : N° ICOM :



En participant à cette formation, vous autorisez la Fédération Française Sports pour Tous à fixer, reproduire, communiquer et modifier, par tout moyen technique, les photos et vidéos prises pendant toute la durée de la formation et ce, pour l'ensemble des supports de communication interne et externe à titre gracieux.

INTITULÉ DU STAGE	DATES	LIEU	Hébergement VEILLE de la formation (*)	Hébergement DURANT la formation (*)
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

(*) Je souhaite une chambre individuelle : OUI NON NB : si oui, la Fédération vous facturera le supplément lié à la chambre individuelle

Fait à :, le :

Signature et cachet de l'employeur (**):

(**) Mentions obligatoires pour prendre en compte votre inscription

Fédération Française Sports pour Tous

12, place Georges pompidou

93160 NOISY-LE-GRAND

T 01 41 67 50 80

info@sportspourtous.org

www.sportspourtous.org

